

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 2026-0272.
- Le but du règlement est de prévoir des normes relatives à l'entretien de tous les bâtiments et des autres constructions visés visant notamment à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur déperissement, à en assurer la sécurité, à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux, ainsi à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.
- Ce règlement affecte l'ensemble du territoire de la Municipalité.
- Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 11 mai 2026 à 19 h, à la salle du conseil de Grand-Métis située au 2, chemin de la Pointe-Leggatt. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 2, chemin de la Pointe-Leggatt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Grand-Métis, ce 13 avril 2026.

Cathy Ouellet
Directrice générale et
greffière-trésorière